

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 DÉCEMBRE

LA DIZAINE DE MILLIONS

Chaque jour fait son œuvre. Chaque séance de la Commission d'enquête amène quelque découverte, quelque constatation de plus. Nous le disions dès le premier moment, si bonne envie qu'en aient quelques intéressés, il n'y aura pas moyen de mettre la lumière sous le boisseau.

D'ores et déjà il est acquis que le budget de la corruption a existé et qu'il s'est élevé en chiffres ronds à dix millions. On sait quel a été le dépositaire de cette somme. C'est M. le baron Jacques de Reinach. A-t-il distribué cette somme et à qui ? L'aurait-il gardée pour lui ? Voilà les deux seules questions qui soient à éclaircir maintenant.

S'il l'a gardée, on doit la retrouver dans sa succession. Cette succession est entre mains sûres, puisque les héritiers se sont adressés aussitôt au président du tribunal pour faire nommer un administrateur judiciaire.

Il est vrai que le parquet du procureur général, qui avait fait citer M. de Reinach comme prévenu, eût dû faire apposer les scellés sur les papiers du défunt. Les pitoyables raisons données à la Chambre par M. Ricard n'ont converti personne à cet égard. Mais passons condamnation sur ce qui est irrémédiable. Occupons-nous seulement de ce qui va se produire.

M. de Reinach, au moment où il est mort, était traduit devant la première Chambre de la Cour d'appel, il était accusé d'avoir reçu des fonds pour acheter des influences et des votes. S'il l'a fait, il a été un corrupteur. S'il ne l'a pas fait, c'est pis encore, il a été un receleur ou un voleur. Ni sa famille, ni ses amis ne peuvent ni ne doivent exposer sa mémoire à la seconde imputation, infiniment plus grave que la première.

Il faut donc qu'on sache où est passée cette dizaine de millions. Des dépositions recueillies mardi par la Commission, il ressort déjà que M. Arton a touché un million en un an. Les autres doivent se retrouver. C'est indispensable. Il faut qu'on suive pas à pas la route qu'ont prise les chèques et les participations dans les syndicats de garantie. Il n'est plus possible d'éviter les justifications expresses; les papiers de M. Reinach contiennent sans nulle doute des explications complètes, elles doivent en sortir, l'intérêt de sa mémoire l'exige, sa famille et ses amis ont le devoir d'y veiller.

Les autres accusés jouiront devant la Cour d'appel de tous leurs moyens de défense présentés par des avocats de grand talent. Celui-là qui a peut-être été moins coupable qu'on ne le suppose et qui est la première victime, n'aura pas ce bénéfice. On ne pourra parler en son nom. Il faut donc que ce soit la Commission d'enquête qui se charge de réduire sa responsabilité aux justes limites qu'a comportées son action.

C'est une triste note pour un régime qu'un homme encore jeune, à la tête d'une grande fortune et d'une haute situation dans les affai-

res, jouissant d'une position des plus enviables, ait pu croire que les consciences de ces hommes politiques auxquels ses relations l'avaient mêlé étaient accessibles à la corruption. C'est une grande faute qu'il a commise s'il a consenti, — comme c'est malheureusement démontré, — à jouer un tel rôle, mais il ne faudrait pas que, parce qu'il est descendu dans la tombe, ceux qui ont tendu les mains vers lui pour palper l'argent se crussent à tout jamais acquittés et impunis.

Où est allée la dizaine de millions ? L'administrateur nommé par la justice à la curatelle de la succession Reinach doit être le premier à le rechercher, à le faire connaître. Il ne suffirait pas aux héritiers de refuser la fortune, ils ont encore le devoir de défendre l'honneur du nom qu'ils gardent.

LES CHÈQUES

Enfin, voici une piste.
Et elle paraît sérieuse.

Cette piste a été découverte avant-hier à la fin de la séance de la Commission d'enquête.

Un coulisier, M. Thierrée, a déclaré qu'il a servi d'intermédiaire entre le baron de Reinach et vingt-six personnes qui ont touché chacune un chèque à la Banque de France.

Ces chèques n'ont pas été détruits. La Banque de France a la très sage habitude de retourner les chèques à ceux qui les ont émis, et M. Thierrée les a dans son coffre-fort.

Par conséquent on connaîtra bientôt les noms des vingt-six toucheurs.

Trois membres de la Commission ont accompagné M. Thierrée chez lui pour prendre les numéros de ces chèques qui sont inscrits sur ses livres.

Voilà donc un commencement de lumière !
Ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup. Mais c'est toujours cela.

Il y a des gens qui ont l'habitude de garder les petits papiers.

M. Thierrée est de ceux-là, et c'est fort heureux.

Si l'on arrive, grâce à lui, à connaître le quart de la vérité, ce sera un résultat appréciable.

Les vingt-six chèques payés par son intermédiaire font un total de trois millions cinq cent mille francs.

Ce n'est qu'un petit morceau de la galette distribuée.

Mais, si l'on veut bien s'en donner la peine, il ne sera peut-être pas impossible de découvrir le reste.

La Commission semble vouloir y aller sérieusement, et elle se défie de la justice.

Un de ses membres, M. Bigot, a dénoncé le danger de saisir le garde des sceaux.

« Nous ne reverrons plus les chèques », a-t-il dit.

On se souvient que, lors de l'affaire de Wilson, la Commission de cette époque avait trouvé l'endroit où étaient les papiers, mais que la justice les fit saisir et que la Commission ne les vit jamais.

La Commission actuelle ayant les numéros

des chèques du baron de Reinach, la justice n'osera pas, cette fois, les faire disparaître.

La crise ministérielle

M. Brisson s'est rendu hier chez M. Casimir-Perier avec lequel il a conféré trois quarts d'heure.

La conversation a uniquement porté sur la question budgétaire.

Après le départ de M. Brisson, M. Casimir-Perier est sorti de son côté pour conférer avec quelques amis.

Après avoir vu M. Casimir-Perier, M. Brisson s'est rendu chez M. Floquet et ne l'a quitté que peu avant midi.

A cette heure, la combinaison Brisson menace de s'effondrer.

M. Bourgeois, qui veut absolument la présidence du conseil, refuse d'entrer dans la combinaison.

M. Casimir-Perier a aussi refusé son concours à M. Brisson en donnant pour raison que la nuance politique à laquelle il appartient ne serait pas suffisamment représentée dans le cabinet que projette M. Brisson.

A trois heures, M. Brisson s'est rendu chez M. Bourgeois pour tenter auprès de lui un dernier effort, mais il a trouvé porte close. M. Bourgeois a fait dire qu'il ne se trouvait pas chez lui. C'est donc bien la confirmation des résistances de M. Bourgeois. Ce dernier a posé pour condition *sine quod non* le maintien de M. de Freycinet à la guerre.

Or, M. Brisson ne veut de celui-ci à aucun prix.

Les rumeurs radicales indiquent, en ce moment, MM. Peytral et Sarrien comme fort près d'entrer dans la combinaison. Quant à M. Goblet, il déguise la retraite qui lui est imposée par l'incident Atchinnoff, en disant « qu'il ne veut pas entrer dans le gâchis actuel. »

M. Pelletan, dans les couloirs, explique quel refus il eût opposé si M. Brisson lui eût définitivement offert un portefeuille. Il considérerait être un élément de faiblesse pour le Cabinet, d'abord à cause de son tempérament combatif; ensuite parce qu'il eût inspiré peu de confiance aux modérés, surtout après son intervention dans les événements de Carmaux. Il insistait assez sur ce dernier point pour faire comprendre que c'était en somme la seule raison qui lui aurait fait refuser le portefeuille des travaux publics.

Les opportunistes et surtout les constanistes persistent à soutenir que la combinaison Brisson est dès maintenant à vau l'eau. Il convient d'ajouter que ceux qui colportent cette information, ajoutent que, aussitôt que M. Brisson aura rendu son mandat, M. Casimir-Perier sera appelé à l'Élysée.

Les négociations pour la constitution d'un Cabinet n'ont point encore réussi. M. Brisson, toutefois, se déclare résolu à aboutir, coûte que coûte. On dit que, jouant sa dernière carte politique, s'il venait à échouer, ce serait la fin de cet homme d'Etat ! Ses principes sont peu connus. Comment espère-t-il les faire adopter par le Parlement ?

Commission d'enquête

MM. Laurent, Labattut et Loreau se sont rendus hier matin chez M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, afin d'obtenir de lui les renseignements les plus complets sur les 26 chèques émanant de la maison Thierrée et payés par la Banque.

M. Magnin s'est mis à leur disposition et leur a fourni toutes les communications désirables. Il résulte de cet examen que les deux chèques, de un million chacun, ont été passés à l'ordre de M. de Rothschild.

Un de 40,000 francs a été passé à l'ordre du Crédit Mobilier, et les 23 autres formant un million 300,000 francs ont été passés directement à l'ordre de M. Thierrée.

Le gouverneur a ajouté qu'il n'avait pas le droit de communiquer à la Commission le compte particulier de la maison Thierrée, mais qu'il se tenait à la disposition de la Commission.

L'enquête continue sur l'audition de nouveaux déposants qui ont demandé à être entendus.

La Commission entendra aujourd'hui MM. Cantagrel, Salis et Horteur, anciens membres de la Commission d'enquête Wilson.

Elle entendra également M. Haussmann, député de Seine-et-Oise, qui vient déclarer qu'il connaît et peut citer des personnes très honorables ayant vu Arton ces temps derniers à Paris.

EXHUMATION DU BARON DE REINACH

Le *Matin* annonce que M. le professeur Brouardel et le docteur T. Bordas, préparateur à la Faculté, assistés de MM. les docteurs Descouts et Laugier, médecins légistes, et de M. Clément, commissaire au délégations judiciaires, se rendront immédiatement à Beauvais pour procéder à l'exhumation et à l'autopsie du corps du baron de Reinach. Ces messieurs s'adjoindront le concours de M. S. Ogier, docteur ès-sciences, chef du laboratoire de toxicologie, pour procéder à un examen chimique des viscères, au cas où l'autopsie laisserait présumer qu'il y a eu empoisonnement.

Un photographe sera chargé de prendre plusieurs clichés pour assurer l'identité du cadavre.

M. PROUST ET LA *Libre Parole*

M. Antonin Proust a écrit à la *Libre Parole* pour la mettre en demeure de fournir des preuves contre lui.

Comme réponse, la *Libre Parole* a publié le fac-simile de la lettre suivante adressée par le baron de Reinach à M. Antonin Proust :

31. 7. 86

M. Proust, député, Paris

Mon cher ami,

M. de Lesseps m'a remis un titre de participation de 4,000 obligations Panama en mon nom. Cette cession m'a été faite avec l'obligation de vous la rétrocéder, ce que je fais par la présente avec plaisir.

Tout à vous,

J. DE REINACH.

Un détail à la Ponson du Terrail :

Darout, le garçon de bureau du Crédit Mobilier qui a endossé un chèque de 50,000 fr., est mort subitement avant-hier.

LES POUVOIRS DE LA COMMISSION

De M. Auguste Vacquerie :

« La Chambre a donné à la Commission d'enquête « les pouvoirs les plus étendus ». Alors, voici ce qui se passe :

» La Commission cite M. Ferdinand de Lesseps. Il répond : — Je suis malade.

» Elle cite son fils. Il répond : — Je soigne mon père.

» Elle cite MM. Marius Fontane et Cottu.

» Ils répondent : — Nous ne vous connaissons pas, nous ne connaissons que la justice.

» M. Prinet consent à venir lui parler : il est désavoué par son chef hiérarchique, le premier président de la Cour d'appel, et on parle d'annuler l'instruction qu'il a commencée.

» Elle obtient des ministres de la justice et de l'intérieur la promesse qu'on lui communiquera les dossiers de la poursuite judiciaire : « Jamais de la vie ! lui crient les quatre avocats des accusés ; nous protestons avec la dernière énergie contre cet intolérable abus ! » Et le procureur général refuse la communication.

» Ainsi, tout ce que récolte comme réponse et comme éclaircissement la Commission d'enquête, c'est : « Va te faire ficher ! » et « Zut ! »

» Avais-je tort de dire, l'autre jour, que « les pouvoirs les plus étendus » de la Commission étaient des pouvoirs pour rire ? »

LES JEUX SCOLAIRES

Les fameux bataillons scolaires étant définitivement supprimés, conformément aux décisions récentes du Conseil municipal de Paris, à partir de cette année l'éducation physique des élèves des écoles communales entre dans une forme nouvelle dans le programme de ces établissements.

Ces jeux en plein air, les promenades scolaires, les exercices de boxe, les exercices aux échelles, les sauts, l'escrime, la natation, la gymnastique, dont les exercices divers sont classés en sept séries s'appliquant aux âges des enfants.

Pour les jeunes filles, des jeux en commun et des exercices appropriés à leur sexe.

Tout est maintenant réglé et l'on s'occupe de chercher des emplacements pour les jeux en commun, en plein air.

Les jeux scolaires coûteront cette année 64,000 francs.

On a déjà acheté pour une quinzaine de mille francs de maillots, pols et autres fournitures accessoires. Le personnel affecté à la direction des jeux est nommé, au moins en partie. Le chef des jeux aura 4,600 fr. de traitement.

Au Dahomey

Le ministre de la marine a reçu hier matin, à quatre heures, la dépêche suivante :

« Porto-Novo, 30 novembre.

» J'ai quitté Abomey le 27 avec la colonne expéditionnaire et suis arrivé à Porto-Novo aujourd'hui.

» Les troupes que j'ai laissées à Abomey, sous les ordres du lieutenant-colonel Grégoire, sont fortement établies au palais de Goho.

» J'ai reçu la réponse des habitants de Whidah au message que je leur avais envoyé pour les inviter à accepter la souveraineté de la France. Ils se déclarent très heureux de se ranger sous notre autorité et prêts à accueillir les troupes françaises.

Aussitôt après l'occupation de Whidah, la colonne se dirigera sur Allada et poussera ensuite jusqu'à Abomey par la route de l'intérieur pour assurer l'occupation complète du pays.

» Je vous prie de transmettre au gouvernement l'expression de ma profonde reconnaissance et de celle de nos troupes pour les récompenses qui viennent d'être votées par le Parlement sur sa proposition.

» Général Dodds. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1^{er} décembre 1892.

La Bourse avait espéré que le nouveau ministère serait constitué aujourd'hui ; comme il n'y a rien de fait encore, les rentes ont baissé entraînant tout le reste. Le 3 0/0 clôture à 99.45 et le 4 1/2 à 105.05.

La Rente Italienne est relativement bien tenue à 93.45. Les Chemins Méridionaux sont fermes à 460 fr.

L'Extérieure cote 63 fr. L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,950. Le bilan publié aujourd'hui n'indique aucun changement dans la situation.

Les adversaires du Crédit Foncier ont profité de l'état troublé du marché pour peser sur les cours de l'action qui clôture à 1,057 fr.

La Banque de Paris reste à 677. Cette société prête son concours à l'émission de 20,000 obligations 4 0/0 de 500 fr. de la société des Ateliers et Chantiers de la Loire offertes au public au prix de 450 fr. le 8 décembre courant.

La Société Générale conserve le cours de 430 fr., qui est peu en rapport avec un revenu de 13.02 soit 5.34 0/0.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 777. Cette société élargit le cercle de ses opérations en multipliant ses succursales dans les centres de commerce à l'étranger.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est demandée à 312, ce titre avec un revenu égal coûte 140 fr. moins cher que les autres obligations de chemins de fer.

Les obligations de la société des Immeubles de France sont recherchées à cause de leur remboursement à 1,000 fr, les 3 0/0 à 399 et les 4 0/0 à 476.50.

Les Chemins Economiques valent 425 fr. Ch. HEYMAN et C^o, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Comme suite à la rectification insérée par M. le Commissaire-Priseur, relative à la vente de Fourrures, nous croyons que le public ne sera complètement édifié que lorsque les justifications qui sont, d'après le dire de M. le Commissaire-Priseur, très faciles à faire, auront été produites.

Nous les attendons !

Un groupe de Commerçants.

Concert de la Musique Municipale

Hier soir a eu lieu, à Tours, la soirée d'adieux de M^{lle} Sauvaget, notre ancienne 1^{re} dugazon, actuellement 1^{re} chanteuse au Casino de Monte-Carlo. La charmante artiste a obtenu dans la *Fille de Fanchon la Vielleuse* le même succès qui l'attend ce soir sur notre scène au concert de la Musique municipale.

Du reste, cette soirée, toute d'attraits, ne manquera pas d'attirer au théâtre la même foule sympathique que nous revoyons chaque fois aux agréables soirées si bien organisées par M. Meyer et ses intelligents collaborateurs.

Nous apprenons à la dernière heure que la représentation de lundi est reportée à vendredi prochain, probablement pour permettre aux officiers d'artillerie et aux pompiers, de fêter la Sainte-Barbe.

BLESSÉ PAR SON TOMBREAU

Ce matin, vers onze heures, sur la place Saint-Michel, le nommé Chamaillard, qui ramasse les boues de la ville, a été victime d'un accident qui pourrait lui être funeste s'il se produit quelques complications.

Il marchait le long de son tombereau en s'appuyant sur l'extrémité d'un brancard, quand, soudain, un cahot du véhicule fit trébucher et tomber Chamaillard sous la roue qui lui laboura un côté de la tête.

Relevé aussitôt, on s'empressa de lui donner les soins qu'exigeait son état. On alla quérir le brancard, et on le transporta à l'hospice.

Chamaillard a perdu une grande quantité de sang.

Cours d'Agriculture et de Viticulture

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera une conférence demain samedi 3 décembre, à 3 heures du soir, à la Mairie.

Sujet de cette conférence : *Des traitements des maladies de la vigne.*

TRISTES CONSÉQUENCES D'UN ÉTERNUEMENT

Il y a quelques jours, M. Peaumeau, adjoint au maire de Distré, est mort à la suite d'un

vif éternuement qui avait occasionné la rupture d'un vaisseau dans les poumons. C'est en plein air, au milieu des champs, que M. Peaumeau, sitôt après avoir éternué, ressentit un violent malaise. Peu de temps après il rendait le dernier soupir. M. le docteur Gilbert ne put que constater le décès.

LA CLASSE DE 1892

Lors de la formation de la classe de 1891 et à la fin des opérations des conseils de révision, nous avons étudié, dans une série de notes, dit le *Temps*, l'influence de la guerre sur la classe 1891.

Nous établimes que le déficit pouvait approximativement être évalué à 10 0/0 au point de vue numérique et qu'il convenait d'ajouter encore 10 0/0 pour les naturalisés et réintégrés, pour la plupart non astreints au service actif, soit en tout 20 0/0.

Dès cette époque, nous exprimions l'espoir de voir la classe de 1892 venir combler ce vide et effacer, au point de vue du recrutement du moins, les dernières traces de la guerre de 1870.

Cet espoir n'aura pas été trompé, car il résulte des renseignements qui nous parviennent de différents côtés que la classe de 1892 s'annonce comme devant être, d'une part, très supérieure en nombre à la classe de 1891, et, d'autre part, dépasser notablement le chiffre normal du contingent.

LA MORTALITÉ DANS LE 9^e CORPS

La direction du service de santé vient de publier la statistique médicale de l'armée pour 1890.

Il résulte que ce document qu'à l'intérieur, le 9^e corps d'armée fournit le chiffre le plus élevé des décès, proportionnellement à son effectif : 7,80 pour 1,000. Le 1^{er} corps d'armée présente le chiffre le moins élevé : 3,20 pour 1,000.

Parmi les maladies ayant occasionné le plus grand nombre de décès dans l'armée, nous citerons la fièvre typhoïde : 887 décès ; la tuberculose : 574 ; la pneumonie, broncho-pneumonie, bronchite : 456 ; la pleurésie : 438 ; la dysenterie et la diarrhée : 79 ; la scarlatine : 75 ; la diphtérie : 54 ; la rougeole : 54.

C'est la fièvre typhoïde, on le voit, qui a fait le plus de victimes ; mais, depuis 1881, année pendant laquelle cette maladie avait occasionné 3,342 décès, la décroissance s'est accentuée chaque année. Ce résultat est dû à la consommation de l'eau de source et de l'eau filtrée au moyen du système Chamberlin, dont l'emploi a été généralisé dans les casernes.

ANGERS. — *Nécrologie.* — Les journaux de cette ville annoncent la mort de M. Eugène Barassé, ancien imprimeur-libraire, administra-

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

DEUXIÈME VOLUME.

I

Éléonore avait bien dit un mot à son père du désespoir de mademoiselle de Royan, mais comme il n'était pas dans ses habitudes de faire valoir les bons sentiments d'autrui, elle s'était bien gardée de raconter à quel point ce désespoir était touchant. Hâtons-nous d'ajouter cependant qu'un pareil oubli était bien excusable dans la situation où elle se trouvait.

Claire de Royan était une de ces natures expansives, joyeuses, aimantes, qui ne débute pas par faire entrer le malheur dans les éléments dont se compose l'existence. Orpheline à l'âge où l'on ne pleure pas encore, elle avait grandi sans chagrins, parce qu'elle avait perdu tout ce qu'elle pouvait perdre avant de connaître le prix de quoi que ce soit. Sans famille, elle avait réjoui son cœur, déjà na-

turellement gai, par ces affections enfantines qu'on ne sent ni éclore ni mourir, et qui brillent au matiu de la vie comme ces étoiles qui s'effacent à mesure qu'on les contemple, mais qui sont immédiatement remplacées dans le ciel par d'autres étoiles plus brillantes encore. Lorsque Claire de Royan était entrée à cinq ans dans la maison impériale d'Ecouen, devenue plus tard la maison royale de Saint-Denis, elle n'avait jamais vu une tombe, et son unique peine avait été de se séparer d'une vieille gouvernante, le seul être qu'elle eût vu tous les jours depuis que ses yeux étaient ouverts. La vie de pension semblait donc faite pour un semblable caractère, et effectivement jamais les bosquets d'Ecouen n'avaient vu plus gracieuse et plus folâtre enfant gambader sous leurs beaux ombrages ; jamais voix plus insouciant et plus vibrante n'avait retenti dans les longs corridors de la grave et chaste maison. Là, Claire avait grandi sans tristes souvenirs, sans pénible préoccupations, ne se doutant ni de son isolement dans le monde au milieu de ses douces compagnes, ne soupçonnant pas sa misère à venir lorsque tant de soins l'entouraient dans le présent. Sa liaison avec Suzanne avait commencé aussitôt que le sort les eu-

réunies, et elle n'avait pas tardé à devenir pour Claire un de ces bonheurs qui empêchent d'en rêver d'autres. Quand l'aimable jeune fille avait appris qu'une immense succession venait de lui échoir en partage, elle s'était hâtée d'accourir vers Suzanne, et de lui dire : « Ma chère amie, nous sommes riches ! » Ce fut alors qu'elles se promirent de ne jamais séparer leurs destinées.

D'après ce qui précède, on comprend ce que dut être le réveil de mademoiselle de Royan, quand madame Reinach, avertie la première, vint lui apprendre toutes les circonstances du départ de Suzanne, circonstances qui laissaient si peu d'espoir de la revoir. Claire, désespérée pour la première fois de sa vie, parcourut cette petite maison où elle avait passé de si heureux jours, appelant avec angoisse, demandant de nouveaux détails à chaque domestique qu'elle rencontrait sur son chemin, et trouvant dans toutes les réponses de nouvelles certitudes de son malheur. Elle voulut d'abord partir pour Paris, mais, sur l'observation que lui fit madame Reinach que Suzanne pourrait revenir et qu'il y aurait dès lors des inconvénients à divulguer un événement aussi bizarre, elle se résigna à attendre

jusqu'au lendemain matin, mais avec la ferme résolution de n'écouter aucun conseil qui aurait pour conséquence de différer encore, si elle n'était pas éclairée d'ici là.

La visite d'Éléonore lui fit du bien. Mademoiselle Loubert, qui laissait une mauvaise action derrière elle, ne fut pas fâchée de trouver une catastrophe pour s'étourdir sur ses torts, et, quoiqu'elle n'aimât pas Suzanne, elle put, à l'aide de l'ébraulement nerveux que lui causait sa situation personnelle, paraître sympathiser avec la douleur de Claire, et même la calmer un peu en faisant entendre des paroles d'espérance. Il est inutile de dire quelle s'abstint là de toute insinuation blessante.

La journée, la soirée, la nuit s'écoulèrent, Suzanne ne reparut pas. Au point du jour, Claire demanda ses chevaux, et au moment où elle montait en voiture pour se rendre à Paris, un commissionnaire à moitié ivre lui remit une lettre qui aurait dû arriver la veille à Enghien. Cette lettre était de Suzanne. Elle fut pour Claire une consolation, quoiqu'elle lui apportât la confirmation de son malheur.

Voici ce qu'elle contenait :

« Claire, je devrais vous écrire à genoux, car je suis bien coupable envers vous qui avez

teur des Ardoisières, décédé mardi, à Angers, en son domicile, boulevard du Palais, dans sa 77^e année.

Ses obsèques ont eu lieu hier à l'église Saint-Serge. Après la cérémonie funèbre, le corps a été transporté à Bouchemaine, où a eu lieu l'inhumation.

LA SAINTE-CÉCILE A BOURGUEIL

Dimanche dernier, pour fêter la Sainte-Cécile, la musique de Bourgueil a donné, dans les salons de l'Hôtel de Ville, un bal magnifique.

Pendant toute la soirée, le plus brillant entrain et une concorde parfaite n'ont cessé de régner. C'était vraiment admirable de voir, sous les rayons du gaz, toutes les toilettes portées par les jeunes Bourgueilloises.

SEGRÉ. — *Suicide.* — Samedi dernier, M. Robin, pharmacien, rue de Bretagne, à Segré, envoya son élève, M. Cottilleau, porter un paquet au grenier.

Comme le jeune homme tardait à descendre, on monta pour voir ce qu'il faisait et on le trouva pendu à une pièce de la charpente. Aussitôt M. Robin s'empessa de couper la corde et essaya, par tous les moyens possibles, de ranimer son élève, mais ce fut peine perdue. Un médecin, que l'on fit appeler, ne réussit pas davantage. L'asphyxie était complète.

On ne sait au juste qui a pu déterminer ce jeune homme de dix-sept ans et demi à se pendre.

M. Robin avait cru remarquer, depuis quelque temps, que son élève avait la tête un peu détraquée; mais il ne voyait là que de l'étourderie, et il a été fort surpris de cette fin si imprévue.

Chose curieuse, quand le jeune Cottilleau découpait du papier pour s'amuser, il aimait à faire un pantin qu'il pendait avec du fil.

M. Cottilleau était de Doué-la-Fontaine.

LE MOIS DE DÉCEMBRE

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de décembre :

Du 1^{er} au 4, beau temps dans toute l'étendue du bassin méditerranéen. Froidure. Navigation facile. Adriatique moutonneuse vers le 3.

Période grave à la pleine lune, qui commencera le 4 et finira le 11. Neigeuse, pluvieuse et venteuse. Plus particulièrement neigeuse au centre de la France, en Savoie, en Franche-Comté, en Bourgogne, en Champagne, dans l'Île-de-France, la Picardie, l'Artois et la Flandre. Pluvieuse dans les Landes, le Bordelais, la Guyenne et la Saintonge. Pluvieuse et venteuse dans la région méridionale de la France. Vents forts, violents même, pendant le cours de cette période, notamment le 4, le 7 et le 10.

Période ayant une grande analogie avec la

précédente au dernier quartier de la lune, qui commencera le 11 et finira le 19. Mauvais temps en Suisse, dans la haute Italie et en Allemagne. Neige plus particulièrement abondante en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Danemark et dans les provinces scandinaves. Froidure sombre dans la région de l'Ouest, celles du Sud-Ouest, du Nord et du Nord-Est de la France, à part dans celles du Centre et de l'Est, piquante dans la région Sud. Bise dans les Cévennes, dans toute la région des Alpes et sur la chaîne des Apennins pendant le cours de cette période.

Froid vif à la nouvelle lune, qui commencera le 19 et finira le 26. Glace dans le massif du plateau central, dans celui des Alpes, au nord de la vallée de la Saône, au plateau de Langres, sur la chaîne du Jura, au ballon d'Alsace, au centre et au sud du bassin de la Seine et dans la vallée de la Meuse. Glace également dans la haute Provence, le haut Dauphiné, le Velay, le Gévaudan, le Vivarais, le Valais, la haute et la basse Auvergne, le haut et le bas Limousin, ainsi qu'en Auvergne, dans le Quercy et le Rouergue. Beau temps relatif dans le bassin méditerranéen et les contrées riveraines. Navigation facile.

Temps variable au premier quartier de la lune, qui commencera le 26. Période plutôt venteuse que pluvieuse dans la région du Sud-Est. Méditerranée houleuse vers le 28. Vent sur les Apennins. Adriatique agitée. Océan houleux. Mer du Nord, mer d'Irlande et la Manche moutonneuses.

Mois généralement mauvais du 5 au 18, relativement beau du 19 au 31 pour la région méridionale de la France et de l'Europe. Série de fort belles journées en Algérie, en Tunisie et dans la Tripolitaine. Hygiène rigoureuse à observer. Fréquentes variations atmosphériques dans la région des Alpes et dans la vallée du Danube. Navigation périlleuse dans les mers du Nord vers le milieu de ce mois.

LE PRIX DU PAIN

Au Conseil municipal de Nantes

Séance du 25 novembre

M. Jouin pose une question à l'Administration sur le prix du pain.

Les blés et les farines sont en baisse. Les farines se paient couramment à Nantes 46 à 47 fr. les 100 kil. C'est une perte pour les producteurs, mais ça devrait être un avantage pour les consommateurs.

Or, il n'en est rien. Le pain ordinaire de 6 kil. se paie 1 fr. 80 et 1 fr. 90. C'est exorbitant, et si on s'en rapportait à la taxe en usage autrefois, on trouverait un écart considérable.

L'honorable conseiller demande à M. le Maire si, sans rétablir la taxe, il ne pourrait pas intervenir auprès du Syndicat des boulan-

gers pour obtenir une baisse en rapport avec le prix du blé et de la farine.

M. le Maire fait un calcul qui démontre que les boulangers ne gagnent pas trop.

Il constate ensuite que le pain de méteil a été fixé pour le mois de novembre à 1 fr. 35, et il conclut : si on trouve le pain ordinaire trop cher, qu'on achète du pain de méteil.

M. Jouin n'a pas demandé le rétablissement intégral de la taxe; il fait la part des frais généraux, qui ont augmenté; mais, malgré cela, le prix est encore trop élevé.

M. le Maire ne croit pas que le pain est trop cher pour le moment, mais il espère un prix inférieur pour le mois de décembre.

M. Gaborit dit qu'en effet il a été vendu dans une adjudication aux Hospices de la farine à 46 fr. 31 les 100 kil., mais c'est de la farine d'une qualité inférieure à celle dont se servent les boulangers.

M. Thouvenin dit que le Bureau de bienfaisance a traité à 28 centimes 50 le kil. de pain, ce qui fait 1 fr. 71 le pain de 6 kil.

M. Catta. — Et c'est le même pain que celui que vendent les boulangers.

Ajoutons à ce compte-rendu que le maire de Nantes est républicain.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} décembre. — Renée-Clotilde Dupuy, rue de Poitiers.

Le 2. — Eugène-Casimir Letheul, rue des Écuries.

DÉCÈS

Le 2 décembre. — Marie-Françoise Nortz, veuve de Jean-Baptiste-Marie de Cadenet, sans profession, 58 ans, rue Saint-Jean.

Bibliographie

Devant l'Ennemi, par le R. P. Frédéric Rouvier, S. J. Quinzième mille. Un volume grand in-8, orné de plus de cent gravures, 4 fr. — VICTOR RETAUX ET FILS, 82, rue Bonaparte, à Paris.

M. le comte Albert de Mun écrivait, il y a quelques jours, à l'auteur :

Je viens de finir les épreuves de votre nouvelle édition, et j'ai le cœur trop plein d'émotion pour ne pas vouloir tout de suite l'épauler dans le vôtre. Ah ! que vous faites bien de rééditer ce beau livre, et que cette nouvelle publication vient à son heure ! Les années passent, les hommes disparaissent, mais l'histoire ne meurt pas, et c'est faire une œuvre patriotique que de l'apprendre, après vingt ans écoulés, aux générations nouvelles, ne fût-ce que pour répondre aux sectaires qui veulent empêcher notre France, trop oublieuse, de réunir enfin tous ses enfants à l'ombre de son drapeau.

C'est le vieux soldat, aussi bien que le catholique, qui vous félicite et vous remercie; car votre livre est tout ensemble le plus beau panegyrique de la foi chrétienne et la plus éloquente leçon d'esprit militaire.

donna l'ordre au cocher de les conduire chez madame Granval, où elles trouveraient peut-être des renseignements et à coup sûr des sympathies.

Pendant le trajet, Claire ne parla que de sa douleur; mais elle cessa de se plaindre de l'ingratitude de Suzanne, comme elle l'avait fait d'abord. Elle commençait à comprendre que son amie n'avait rien à se reprocher, et elle trouvait dans sa conduite de nouvelles raisons pour l'aimer.

Madame Granval était à déjeuner avec son fils. Tous deux parlaient avec bonheur de ce qu'ils avaient fait la veille, et surtout de la loyauté et de la reconnaissance de M. Loubert.

L'entrée de mademoiselle de Royan, pâle et les yeux baignés de larmes, fut un coup de foudre pour eux. Ils cherchèrent d'abord du regard si Suzanne ne suivait pas son amie. Ne l'apercevant pas derrière elle, ils comprirent qu'un grand malheur était arrivé, et ils attendirent dans un morne silence que Claire eût la force de parler.

(A suivre.)

Mais ce ne sont pas ses seuls mérites : il est aussi l'enseignement social le mieux fait pour notre temps. Je voudrais qu'il fût dans toutes les mains et qu'il portât au frontispice, pour le résumer en un symbole frappant, l'image de ce prêtre blessé qui mêlait, goutte à goutte, le sang de son front entr'ouvert à celui du dragon dont il soutenait le bras fracassé.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 4 décembre 1892, à 1 heure 1/2

427^e Concert populaire

Avec le concours de

M. A. RIVARDE, violoniste, violon-solo des Concerts Lamoureux

Programme

1^o Ouverture de *Léonore* (IV^e). — Beethoven.

2^o Premier Concerto, violon et orchestre, M. A. Rivarde, 1^{er} audition. — Saint-Saëns.

3^o EN ÉTÉ (*In Sommer*) extraits : A. Idylle; B. La Course des Elfes : Dialogue d'Oberon et Titiana (scherzo), redemandé. — J. Raff.

4^o Airs Russes, violon et orchestre. M. A. Rivarde. — Wieniawski.

5^o Ouverture de *Brocéliande* (1^{re} audition en province). — L. Lambert.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 2 décembre, 12 h. 10 soir.

Pas de ministère

Une lettre de M. Brisson à l'Agence Havas annonce que celui-ci renonce à former un cabinet. M. Brisson voulait composer le ministère avec le concours de toutes les fractions du parti républicain; mais M. Casimir-Périer refusant d'entrer dans la combinaison, et M. Bourgeois n'acceptant pas le ministère de l'intérieur, M. Brisson a cessé définitivement toutes ses démarches.

A qui le tour ?

ATELIERS & CHANTIERS DE LA LOIRE

Société Anonyme au Capital de 7,720,000 fr.

Emission de 20,000 Obligations 4 0/0 de 500 fr.

REMBOURSABLES AU PAIR EN 39 ANNÉES

par tirages annuels, à partir du 1^{er} octobre 1893

Intérêt annuel : 20 francs

payable par semestre les 1^{er} mai et 1^{er} novembre

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Jouissance 1^{er} novembre 1892

ON VERSE

En souscrivant... Fr.	50	TOTAL
A la répartition.....	100	
Du 1 ^{er} au 5 février 1893.	100	
Du 1 ^{er} au 5 mars 1893.	100	
Du 1 ^{er} au 5 avril 1893.	100	450

Les souscripteurs pourront se libérer, à partir de la répartition, avec bonification de 4 0/0 d'intérêt.

L'Obligation libérée ressort à 447 50 c

On souscrit Jeudi 8 décembre 1892

ET, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin;

BANQUE INTERNATIONALE, 3, rue Saint-Georges;

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, r. de la Victoire;

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence;

et dans leurs Agences et Succursales Paris, Départements, Étranger.

La cote officielle sera demandée.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés

des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n^o 14 1.75

— — — — — 12 3.00

— — — — — 10 4.25

— — — — — 9 5.50

— — — — — 8 7.25

— — — — — 7 10.50

— — — — — 6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n^o 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n^o 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies

aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert,

depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

LES CRÉANCIERS de la succession de M. BANCLIN, loueur à Saumur, sont priés de fournir leurs notes et comptes en l'étude de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

été si bonne pour moi. Le plus inouï de tous les malheurs vient de me frapper; le plus cruel et le plus impérieux de tous les devoirs m'est imposé. Je n'ai pas hésité à le remplir, parce que je me défiais de ma faiblesse si j'eusse attendu. Ce que vous avez vu de la misère de mon oncle n'est rien encore auprès de la réalité. Depuis trente années, il erre en fugitif sur la terre, vivant de la charité publique, sans affection pour le consoler, pour l'éclairer, pour le relever !!! Je ne pouvais, dans l'état où il est tombé, ni vous imposer la charge de le garder, ni l'abandonner de nouveau à lui-même. Il a donc fallu fuir comme une criminelle de cette maison où j'avais été reçue comme une sœur ! Claire, le sacrifice a été immense ! un moment j'ai cru qu'il serait impossible ! mais l'ombre de mon père s'est dressée devant moi ! elle a marché, et je l'ai suivie ! Voilà mon excuse.

» Au nom de notre amitié, ne cherchez pas à me revoir en ce moment. Plus tard peut-être nous pourrions nous retrouver, et alors je serai la première à faire des démarches pour vous rejoindre. Jusque-là, respectez ma volonté, dût-elle vous paraître bizarre. Il est des circonstances impé-

rieuses dans lesquelles on est seul bon juge de ce qu'on doit faire. Celle où je me trouve est de ce nombre.

» Matériellement parlant, rien ne me manque pour le moment. Ai-je besoin de vous dire que si j'avais des secours à demander, de quelque nature qu'ils fussent, je m'adresserais à vous sans hésiter ? Ce serait même un bonheur pour moi.

» Je vous donnerai quelquefois de mes nouvelles, et je trouverai le moyen de savoir ce qui vous concernera.

» Adieu, ma meilleure amie ! ma sœur ! Aimez-moi toujours pour me prouver que vous me pardonnez.

» SUZANNE. »

Cette lettre fit d'abord du bien à Claire; mais elle n'y vit bientôt que la preuve d'une fermeté de résolution qui ne lui permettait plus de compter sur un prompt retour : alors elle s'abandonna à toute l'amertume de cette première douleur, et madame Reinach, après avoir épuisé tous les moyens de consolation, ne parvint à lui rendre un peu de calme qu'en la déterminant à reprendre son projet de voyage à Paris. Dès qu'elle la vit ébranlée, elle la fit monter immédiatement en voiture, et elle

Etude de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques
APRÈS SAISIE

Le DIMANCHE 4 DÉCEMBRE PROCHAIN 1892, à une heure du soir, il sera procédé, au lieu des Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-levées, par le ministère de M^e LÉBOUCHER, huissier à Saumur, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers appartenant aux époux DAHEULIER et à M^{me} V^e HAMELIN et saisies sur eux.

Il sera vendu :

Armoires, tables, chaises, bancs, huches, horloge, draps, couvertures, édredon, couette, bahut à deux portes, batterie de cuisine ;

Instruments aratoires, comprenant : herse et charrues, lot de vieux harnais et de ferrailles, bascule, échelles, poules, poulets, canards, lapins, fûts vides et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0 en sus.

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE

Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

A CÉDER, après cessation de commerce, un **Établissement d'Eaux Gazeuses**, avec Entrepôt de Bières, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs. Belle, bonne et vieille clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY père, à Saumur, qui l'exploite. Le cédant se charge de montrer la fabrication et de rester avec le preneur le temps nécessaire qui lui conviendra.

Belle position pour jeunes gens.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Moulherne.

A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété du **Château de la Touche**, située près le bourg de la commune de Moulherne, à 5 kilomètres de la gare de Linières-Bouton (ligne de l'Etat), comprenant : 1^o Le Château proprement dit, composé de plusieurs pièces nouvellement restaurées, vastes servitudes, jardins et réserves plantées en vignes, bois taillis et futaie, d'une contenance de 10 hectares 35 ares H. A. C. 43 centiares, ci..... 10 35 43

2^o Et la FERME DE LA TOUCHE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés, vigne, futaie et bois taillis, d'une contenance de 15 hectares 82 ares 47 centiares, ci..... 43 82 47

Total des contenances : 26 hectares 47 ares 60 centiares, ci..... 26 47 60

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BENARDEAU.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1892, à midi, à Fontevault, à l'**Hôtel de la Croix-Blanche**, occupée par M. BLOND, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente volontaire aux enchères publiques, pour cause de départ de M. Blond, des objets mobiliers suivants :

Huit lits complets avec édredons et tables de nuit, chaises, tables, nappes, pendules, glaces, vaisselle et batterie de cuisine, verres, petits fourneaux, cuiviers, selles, bouteilles vides, seaux et baquets, bât-flancs d'écurie ;

Et un grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER PRÉSENTMENT

Rue des Pâiens, 6,

MAISON

Meublée ou non

Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me} V^e GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra

Camembert, double crème. 0,60
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra, — 0,85
— Emmenthal, — 1,20
Port-Salut, de la Trappe, 1,50
Roquefort, 1,60
Hollande pâte grasse, 1,40
Choucroute de Strasbourg, 2,00

Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine

Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Jambon désossé roulé, 1,50
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec, 1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,40 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,80

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers. Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

CHOUBERSKY CHEMINÉES ET POÊLES

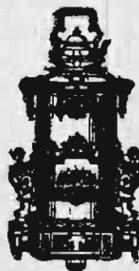
à FEU VISIBLE — MOBILES

Plus de 200,000 appareils en usage

Se trouvent chez tous les Quincailliers et Fumistes

Envoi franco du Catalogue illustré sur demande

à la Société de CHOUBERSKY, 20, Boulevard Montmartre — PARIS



Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.